



COMMUNE DE VASLES

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 novembre 2022

Nombre de Membres : 19

Présents : 15

Votants : 16

L'An deux mil vingt-deux le vingt et un novembre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la MAIRIE, sous la présidence de Sylvain ROUVREAU, Maire de la Commune de Vasles.

Date de Convocation : le 15 novembre 2022

PRÉSENTS : Sylvain ROUVREAU, Patrice FLEURY, Delphine BAUDIFFIER, Jean-Pierre DUPUIS, Mickaël TUFFENEAU, Mireille MOUFFRANC, Sylvie LEFEVRE, Jean-Marc GIRET, Jean-Michel COUTURIER, Florence GRENOUX, Guillaume PARNAUDEAU, Séverine PROUTIERE, Pascal PINTAUD, Caroline FILLON, Marie-Andrée PILLOT

EXCUSÉS : Florent GAZEAU, Benoit GRASSET, Octavie QUINTARD (1 pouvoir à Mme Florence GRENOUX)

ABSENTS : Ingrid VEILLON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Marie-Andrée PILLOT

Approbation du procès-verbal du 17 octobre 2022

Le Conseil municipal approuve le compte-rendu du 17 octobre 2022 à la majorité des suffrages exprimés 13 voix pour et 3 abstentions.

Ouverture de séance à 20h05

Délibération 20221121_1 relative à la convention de mise à disposition de personnel communal pour l'EHPAD

La Commune de Vasles et l'EHPAD de 'Gâtebourse' ont une volonté de limiter les coûts, elles souhaitent mutualiser le personnel et l'utilisation du matériel.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les dispositions de l'article L.5211-4-3 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant la mise en commun afin de mutualiser le matériel.

Dans le cadre de la convention entre la Commune de Vasles et l'EHPAD et pour optimiser l'utilisation du matériel et le personnel, M. Le Maire propose aux membres de l'assemblée d'adopter une convention de mise à disposition avec la Commune et l'EHPAD pour une durée de 3 ans.

Il précise que la mise à disposition ne sera effective qu'à compter de l'accomplissement des trois conditions cumulatives suivantes : l'adoption d'une délibération concordante entre la Commune de Vasles et l'EHPAD, la signature conjointe d'une convention de mise à disposition sans réserves, la transmission par les 2 parties d'une attestation de couverture d'assurance en matière de responsabilité civile.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **D'AUTORISER** la mise en commun de l'utilisation de matériel et du personnel avec l'EHPAD
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Délibération 20221121_2 relative au renouvellement de la convention avec le FAST (clé de dématérialisation des actes budgétaires)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que nous possédons une clé de dématérialisation qui nous permet l'envoi des actes réglementaires et budgétaires à la Préfecture des Deux-Sèvres.

Il convient à ce jour de renouveler une convention avec la société DOCAPOSTE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Délibération 20221121_3 relative à la mise en place d'une facturation des clés électroniques supplémentaires

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que chaque salle communale est munie de clés électroniques. Il s'avère que certaines associations possèdent plusieurs clés électroniques et que de plus en plus de demandes sont effectués par les associations afin d'obtenir d'autres clés dans un souci parfois de confort afin de ne pas à avoir à se transmettre les clés. Afin de dissuader la distribution de ces clés, nous proposons que chaque association ait 5 clés électroniques avec caution et que toute clé supplémentaire soit facturée 50€ par clé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix

Délibération 20221121_4 relative à la désignation de l'adresse « 1 rue du Fouilloux »

Par la présente et à la demande des services postaux, Monsieur le Maire confirme qu'une habitation est bien présente à l'adresse suivante : « 1 rue du Fouilloux 79340 VASLES »

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix :

- De valider l'adresse « 1 rue du Fouilloux 79340 VASLES » comme adresse postale conforme.

Délibération 20221121_5 relative à une demande subvention effectuée par le Centre Socio Culturel

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal que le Centre Socio Culturel du Pays Ménigoutais a effectué une demande de subvention afin de maintenir les actions de l'épicerie sociale.

Il sollicite une subvention 2022 à hauteur de 2 euros par habitant. Ce montant ayant été voté par le Conseil d'Administration du Centre socio Culturel. La commune de Vasles comportant 1685 habitants, une subvention de 3370€ serait donc versée au Centre Socio Culturel du Pays Ménigoutais.

Le conseil municipal souhaitant obtenir plus d'informations quant à ce point demande l'ajournement de celui-ci à un conseil municipal ultérieur.

Délibération 20221121_6 relative de l'affectation du résultat du budget « Activités Economiques 2021 »

Monsieur le Maire rappelle que l'affectation du résultat du budget « « **Activités Economiques 2021** » a été voté et approuvé en date du 11 avril 2022 ;

Après contact avec le Service de Gestion Comptable de Saint-Maixent l'Ecole, il convient de modifier l'affectation du résultat du budget « **Activités Economiques 2021** » comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Budget Activités Economiques Vasles

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021	61 337.83 €
Report à nouveau (compte 002)	16 056.93 €
Montant à affecter	77 394.79 €

Section d'investissement	
Solde d'exécution de la section d'investissement	3 588.18 €
déficit reporter n-1	75 961.67 €
Restes à réaliser dépenses	11 973.74 €
Restes à réaliser recettes	- €
Besoin de financement	84 347.23 €

Décide d'affecter le résultat comme suit:

affectation à la section d'investissement (compte 1068)	77 394.79€
Reste en report en fonctionnement (compte 002)	0.00 €
soit un total égal au montant à affecter	77 394.79 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **APPROUVE** la nouvelle affectation de résultats pour le budget des activités économiques.

Délibération 20221121_7 relative à la modification n°2 au budget « Commune »

En cette fin d'année, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'équilibrer le budget « Commune » comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Montant DM2	Crédit après DM
011	CHARGES A CARACTERES GENERALES		+ 35 000.00 €	500 000.00 €
60621	011	Combustibles	+ 6 000.00 €	26000.00 €
60631	011	Fournitures d'entretien	- 9 000.00 €	9 000.00 €
60632	011	Fournitures de petits équipements	+ 33 000.00 €	45 000.00 €
6068	011	Autres matières et fournitures	- 2 500.00 €	5 500.00 €
61521	011	Terrains	- 1 500.00 €	500.00 €
615231	011	Voiries	+ 19 000.00 €	113 500.00 €
615232	011	Réseaux	- 1 000.00 €	7 000.00 €
61551	011	Matériel roulant	- 10 000.00 €	15 000.00 €
61558	011	Autres biens mobiliers	+ 4 000.00 €	6 000.00 €
6156	011	Maintenance	+ 3 000.00 €	12 000.00 €
6185	011	Frais de colloques et séminaires	- 500.00 €	500.00 €
6226	011	Honoraires	- 2 500.00 €	1 000.00 €
6236	011	Catalogues et imprimés	- 2 000.00 €	1 000.00 €
6256	011	Missions	- 1 000.00 €	1 000.00 €
6284	011	Redevances pour services rendus	- 1 000.00 €	5 100.00 €
62871	011	A la collectivité de rattachement	- 1 000.00 €	4 000.00 €
62876	011	Au GFP de rattachement	+ 4 000.00 €	4 000.00 €
63512	011	Taxes foncières	- 2 000.00 €	20 000.00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES		- 35 000.00 €	665 000.00 €
6218	012	Autres personnel extérieur	+ 55 000.00 €	60 000.00 €
6411	012	Personnel titulaire	- 68 000.00 €	358 000.00 €
6413	012	Personnel non titulaire	- 26 000.00 €	6 000.00 €
64168	012	Autres emploi d'insertion	+ 10 000.00 €	10 000.00 €
6451	012	Cotisations à l'URSSAF	- 4 000.00 €	76 000.00 €
6453	012	Cotisations aux caisses de retraites	- 2 000.00 €	103 000.00 €
		TOTAL DM2	0.00 €	

INVESTISSEMENT DEPENSES			Montant DM2	Crédit après DM
2111	041	Terrains nus	+ 11 500.00 €	11 500.00 €
2158	OP130	Autres installations et matériels	- 3 500.00 €	1 500.00 €
2188	OP130	Autres immobilisations	+ 6 700.00 €	26 700.00 €
21318	OP150	Autres bâtiments publics	+ 20 300.00 €	112 716.00 €
2135	OP150	Installations générales, agencements, a.	- 35 000.00 €	0.00 €
		TOTAL DM2	0.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la décision modificative, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **DE VALIDER** la décision modificative 2 présentée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération.

Délibération 20221121_8 relative à la modification n°1 au budget « Lotissement de la Grange »

En cette fin d'année, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'équilibrer le budget « Lotissement de la Grange » comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Montant DM1	Crédit après DM
6045	011	Achats d'études, prest. Serv.	+ 1 380.00 €	1 380.00 €
6522	65	Reversement de l'excédent	- 1 380.00 €	49 316.59 €
		TOTAL DM1	0.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la décision modificative, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **DE VALIDER** la décision modificative 1 présentée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération.

Délibération 20221121_9 relative à la modification n° 2 au budget « Activités économiques »

En cette fin d'année, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'équilibrer le budget « **Activités économiques** » comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Montant DM2	Crédit après DM
615221	011	Bâtiments publics	+ 4 000.00 €	4000.00 €
615228	011	Autres Bâtiments	- 4 000.00 €	0.00 €
6283	011	Frais de nettoyage des locaux	+ 3 000.00 €	4 000.00 €
6542	65	Créances éteintes	- 3 000.00 €	9 000.00 €
6745	67	Subvention aux pers. de droit privé	+ 5 750.00 €	5 750.00 €
678	67	Autres charges exceptionnelles	- 5 750.00 €	0.00 €
6817	68	Dot. Aux prov. pour dépréciation	13 000.00 €	
		TOTAL DM2	13 000.00 €	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Montant DM2	Crédit après DM
7817	78	Reprises sur prov. pour dépréciation	13 000.00 €	13 000.00 €
		TOTAL DM2	13 000.00 €	

INVESTISSEMENT DEPENSES			Montant DM2	Crédit après DM
001	001	Déficit d'investissement reporté	- 612.00 €	72 373.49 €
2132	OP250	Immeuble de rapport	+ 98 585.74 €	161 585.74 €
2158	OP250	Autres installations	- 97 973.74 €	0.00 €
		TOTAL DM2	0.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la décision modificative, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **DE VALIDER** la décision modificative 2 présentée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération.

Délibération 20221121_10 relative à la modification n° 2 au budget « Cantine et transport scolaire »

En cette fin d'année, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'équilibrer le budget « Cantine et transport scolaire » comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Montant DM2	Crédit après DM
6042	011	Achats de prestations de services	+ 30 200.00 €	70 700.00 €
60611	011	Eau et assainissement	+ 500.00 €	750.00 €
60612	011	Energie – électricité	+ 500.00 €	800.00 €
60621	011	Combustibles	+ 500.00 €	800.00 €
60636	011	Vêtements de travail	+ 500.00 €	1 000.00 €
6068	011	Autres matières et fournitures	+ 500.00 €	1 000.00 €
611	011	Contrat de prestations et services	+ 5 500.00 €	14 400.00 €
6215	012	Personnel affecté par la coll. de rattach.	+ 40 800.00 €	100 800.00 €
6218	012	Autre personnel extérieur	+ 6 000.00 €	16 000.00 €
6541	65	Créances admises en non-valeurs	- 1 000.00 €	1 214.37 €
6542	65	Créances éteintes	- 3 000.00 €	1 468.14 €
6817	68	Dot. Aux prov. pour dépréciation	+ 4 000.00 €	4000.00 €
TOTAL DM2			85 000.00 €	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Montant DM2	Crédit après DM
7067	70	Redevances et droits services périscolaires	+ 30 000.00 €	70 000.00 €
7472	74	Participation de la région	+ 9 000.00 €	9 000.00 €
74748	74	Participations autres communes	+ 46 000.00 €	129 973.53 €
TOTAL DM2			85 000.00 €	

INVESTISSEMENT DEPENSES			Montant DM2	Crédit après DM
168748	11	Autres communes	85 000.00 €	85 000.00 €
TOTAL DM2			85 000.00 €	

INVESTISSEMENT RECETTES			Montant DM2	Crédit après DM
168748	16	Autres communes	85 000.00 €	85 000.00 €
TOTAL DM2			85 000.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la décision modificative, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **DE VALIDER** la décision modificative 2 présentée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération.
-

Délibération 20221121_11 relative à la modification n° 2 au budget « Régie Mouton Village »

En cette fin d'année, Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'équilibrer le budget « Régie Mouton Village » comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Montant DM2	Crédit après DM
6068	011	Autres matériels et fournitures	+ 7 000.00 €	16 000.00 €
607	011	Achats de marchandises	+ 3 000.00 €	16 000.00 €
611	011	Contrats de prestations de services	- 2 000.00 €	1 000.00 €
6231	011	Annonces et insertions	- 1 000.00 €	8 500.00 €
TOTAL DM2			7 000.00 €	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Montant DM2	Crédit après DM
706	70	Prestations de services	5 000.00 €	65 793.41 €
707	70	Ventes de marchandises	2 000.00 €	27 000.00 €
TOTAL DM2			7 000.00 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la décision modificative, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **DE VALIDER** la décision modificative 2 présentée ci-dessus ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette délibération.

Délibération 20221121_12 relative à l'extension de la maison de santé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une extension de la Maison de Santé devra être réalisée afin de prévoir de nouveaux locaux pour les professionnels de santé.

Le plan de financement est établi comme suit :

Budget du projet		Dépenses (HT)	Recettes (HT)	
Descriptif des différents postes de dépense et des fonds mobilisés	Investissement	Gros œuvre 97 940 €	DETR :	128 072 €
		Charpente 14 444 €	FNADT :	€
		Couverture 22 910 €	Département :	50 000 €
		Menuiseries 22 627 €	Région :	64 036 €
		Cloisons 22 715 €	FEADER :	€
		Carrelage 5 000 €	Autres :	€
		Peinture 12 150 €		
		Plomberie 7 500 €		
		Chauff-VMC 50 000 €		
		Electricité 16 500 €	Autofinancement :	78 072.65 €
Fonctionnement, études	Honoraires 45 394.65 €	FIR :	€	
	€	Autres :	€	
	€			
	€			
Total		320 180.65		320 180.65 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **VALIDE** le plan de financement relatif à l'extension de la Maison de Santé
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Délibération 20221121_13 relative à la modification des horaires de l'éclairage public

Au vu de l'augmentation de l'électricité et la Commune souhaitant effectuer des économies d'énergies.

Les conditions d'éclairage nocturne sur le périmètre de la commune de Vasles sont modifiées à compter du **20** octobre 2022, dans les conditions définies ci-après.

- ✚ L'éclairage public du centre bourg (Place du 25 Août) sera allumé de 6h30 au lever du soleil, du coucher du soleil à 21h30 (du lundi au jeudi et le dimanche, du coucher du soleil à 23h (le vendredi et le samedi).
- ✚ L'éclairage public des rues et hameaux sera allumé de 6h30 au lever du soleil et du coucher du soleil à 20h00.

Horaires horloge - centre bourg				
jours	matin		soir	
	allumage	extinction	allumage	extinction
lundi	6h30	<i>l.s</i>	<i>c.s</i>	21h30
mardi	6h30	<i>l.s</i>	<i>c.s</i>	21h30
mercredi	6h30	<i>l.s</i>	<i>c.s</i>	21h30
jeudi	6h30	<i>l.s</i>	<i>c.s</i>	21h30
vendredi	6h30	<i>l.s</i>	<i>c.s</i>	23h00
samedi	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>c.s</i>	23h00
dimanche	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>c.s</i>	21h30

l.s = lever du soleil, c.s = coucher du soleil (astro)

Horaires horloges – rues et hameaux				
jours	matin		soir	
	allumage	extinction	allumage	extinction
lundi	6h30	<i>l.s</i>	<i>c.s</i>	20h00
mardi	6h30	<i>l.s</i>	<i>c.s</i>	20h00
mercredi	6h30	<i>l.s</i>	<i>c.s</i>	20h00
jeudi	6h30	<i>l.s</i>	<i>c.s</i>	20h00
vendredi	6h30	<i>l.s</i>	<i>c.s</i>	20h00
samedi	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>c.s</i>	20h00
dimanche	<i>///</i>	<i>///</i>	<i>c.s</i>	20h00

l.s = lever du soleil, c.s = coucher du soleil (astro)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **VALIDE** les nouveaux horaires de l'éclairage public mise en place le 20/10/2022.

Délibération 20221121_14 relative à la reprise et à la gestion du RPI (cantine et transport scolaire) au sein de la commune de Vasles

Suite à un changement d'organisation, la commune de Vasles reprend la gestion du RPI (Cantine et transport scolaire) à compter du 1^{er} décembre 2022.

De nouvelles conventions seront établies prochainement avec les communes membres du RPI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **DECIDE**, à la majorité des suffrages exprimés par 16 voix pour :

- **VALIDE** la reprise de la gestion du RPI à compter du 1^{er} décembre 2022
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette délibération

Questions diverses

- ✚ Arrivée d'Edwige CHUTEAU le jeudi 1^{er} décembre 2022 en que secrétaire de mairie
- ✚ Arrivée de Cécile LOREAUX le lundi 5 décembre à l'agence postale et la P'tite Boutik
- ✚ Recrutement Mouton Village, Mme Baudiffier a recensé 3 candidatures pour le poste de Directeur ou Directrice de Mouton Village
- ✚ Mouton village : un projet de transhumance jusqu' à Poitiers est à l'étude pour l'année 2023
- ✚ Monsieur le Maire précise que Me Laetitia POTREAU est nommée représentante au Conseil d'Administration du CCAS
- ✚ Un point sur les travaux de la supérette a été effectué
- ✚ Mme Ingrid VEILLON a demandé sa démission en tant que conseillère municipale ; qui a été validé par Monsieur le Maire.
- ✚ Projet GAIA : échange avec la CCPG qui nous interpeller sur le fait que la garderie était trop petite pour accueillir l'ensemble des enfants – une réflexion est faite avec la CCPG pour regrouper la cantine et la garderie en un seul et même lieu. »
- ✚ Sur des anciens bâtiments agricoles au lieu-dit « Verrine », un projet de salle de réception est à l'étude par des privés.
- ✚ Un délégué titulaire (Sylvain ROUVREAU) et un suppléant (Jean-Michel COUTURIER) ont été désigné pour siéger à la commission déchets de la CCPG
- ✚ Retour de la visite de Madame la Sous-Préfète auprès des conseillers municipaux
- ✚ Sam4s Burger : Suite à la commission de sécurité, Sam4s Burger s'est engagé à effectuer les travaux de mise en sécurité pour une fermeture administrative
- ✚ Point sur la participation des élus au repas des salariés le 30 novembre
- ✚ Mon le Maire informe le Conseil de l'installation des décorations de Noël

- ✚ Un changement de lampes est à l'étude sur le stade où a lieu les entrainements.
- ✚ Déchèterie : un retour a été fait suite à une réunion avec les maires et élus des 4 déchèteries (Vasles, Ménigoute, Saint-Pardoux et Secondigny), le vice-président de la SMC et le vice-président de la commission déchets de la CCPG.
- ✚ La cérémonie des vœux pour les habitants auront lieu le 6 janvier à 19h à la salle de l'Alpagerie
- ✚ Pascal PINTAUD ayant été en voyage humanitaire au TOGO avec l'association ACAMO nous a fait un retour de ce voyage avec un diaporama.

La séance est levée à 22h24.

**La Secrétaire de Séance,
Marie-Andrée PILLOT**

**Le Président de Séance,
Sylvain ROUVREAU**